



Envoi par recommandé
(votre nom et adresse)

(nom et adresse du fournisseur)
(lieu, date)

Objet : contestation du contrat (incapacité du signataire) et de la facture (*numéro de la facture éventuelle*)

Référence : (*numéro de la facture éventuelle/référence du dossier contentieux*)

Numéro de client :

Madame, Monsieur,

Je vous écris au nom de (*la personne qui n'a pas la capacité juridique nécessaire pour contracter*).

(*Si une facture a déjà été envoyée*) J'ai reçu, en date du ... (*date de réception de facture*), la facture dont les données sont reprises dans l'objet ci-dessus.

(*Si une confirmation de contrat a été envoyée*) J'ai reçu, en date du (*date de la réception de la confirmation du contrat*) la confirmation du contrat (*le nom du contrat*) signé entre vous et (*la personne qui a signé le contrat sans capacité juridique*).

Mr/Mme (*la personne qui a signé le contrat sans capacité juridique*) ne dispose pas de la capacité juridique de contracter un tel contrat. Il/elle est en effet (*Indiquez la cause de l'incapacité : un mineur pas capable de discernement/ un mineur capable de discernement mais qui est lésé par la conclusion de ce contrat de fourniture, vu la disproportion existante entre ce contrat et la fortune du mineur/ une personne protégée dont l'ordonnance de protection ne permet pas de conclure un tel contrat de fourniture (ajoutez dans ce cas l'ordonnance de protection en annexe)/...*). Le contrat n'est donc pas valable (article 1108 du Code civil) et nul.

Le fournisseur n'a pas respecté l'Accord le consommateur dans le marché libre de l'électricité et du gaz qui prévoit que « *les fournisseurs d'énergie et leurs tiers auxquels ils font appel n'abusent pas de la faiblesse du consommateur : il est ainsi interdit d'offrir ou de conclure des contrats avec des consommateurs qui manifestement ne sont pas capables de juger la portée du contrat proposé.* »

La sanction pour le fournisseur qui ne respecte pas l'Accord est prévue à la page 9 :

Avertissement : La législation est en perpétuelle évolution. Malgré une procédure rigoureuse, Energie info Wallonie ne peut garantir la mise à jour permanente des documents. Veuillez à adapter le document à votre situation personnelle.



Energie Info Wallonie
Rue Nanon 98 • B-5000 Namur (Belgique)
info@energieinfowallonie.be
www.energieinfowallonie.be

« toute infraction aux dispositions du présent accord, à constater par l'Inspection économique en rapport avec les contrats conclus hors établissement et par téléphone, donne lieu :
- au remboursement immédiat au consommateur de toutes les factures qu'il a payées ;
- au rétablissement immédiat du consommateur dans son ancienne relation contractuelle.
L'ancien fournisseur d'énergie reprend le consommateur gratuitement, aussi rapidement que les possibilités techniques le permettent. »

Dans ces conditions, je vous demande (*supprimer les tirets inutiles*) :

- d'annuler la ou les factures déjà émises à son nom ;
- de rembourser les montants déjà payés ;
- d'arrêter définitivement toute facturation ;
- de faire en sorte que le contrat chez son fournisseur d'énergie antérieur soit rétabli aux mêmes conditions.

Choisir entre:

- Sans réponse positive de votre part dans un délai de 10 jours, je déposerai une plainte auprès du Service de Médiation de l'Énergie et je signalerai votre comportement illégal au SPF Économie.
- Sans réponse positive de votre part dans un délai de 10 jours, je m'adresserai au Tribunal compétent pour obtenir la nullité du contrat et un dédommagement.

Je vous remercie d'avance de l'attention que vous porterez à ma demande.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes meilleures salutations.

(votre nom)

(signature)